



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme**

**Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 13 AOUT 2024  
déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation d'un  
nouvel établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Vannes  
emportant approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vannes et  
déterminant les parcelles à déclarer cessibles dans le cadre de cette opération**

**MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VANNES**

Vannes, le 13 AOUT 2024

Pour le Préfet, par délégation,  
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND